

Acte N° 2022-15

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 4 octobre 2022,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article D-719-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;
- Vu** les désignations opérées par les listes représentées au Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2022-237 du 22 septembre 2022 portant composition du Comité électoral consultatif,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Information sur la désignation des représentant.es des personnels et des usager.es au sein du Comité électoral consultatif (scrutin en vue du renouvellement des collèges des usagers au sein des conseils centraux et de l'élection partielle des représentants des personnels les 22 et 23 novembre 2022)**

Le Conseil d'administration prend acte de la désignation des membres représentant les personnels et les usagers au sein du Comité électoral consultatif, choisis par et parmi les listes représentées au Conseil d'administration, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 5 octobre 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER